

Règlement de la compétition privée de badminton

Nuit du Bad 2024 - BAD BEACH

Article 1 : Organisation de la compétition

La compétition est organisée par le Stade Laurentin Badminton dénommé SLB, situé à Saint Laurent du Var - 06700.

Elle se déroulera dans la nuit du 29 Novembre 2024 au 30 novembre 2024 de 20h à 02h, au gymnase Joseph PAGNOL de Saint Laurent du Var. L'événement est privé et réservé aux membres inscrits du club ainsi qu'à tout invité autorisé par les organisateurs.

Les frais d'inscriptions seront reversés en totalité auprès de L'AFM TELETHON.

Article 2 : Conditions de participation

1. La compétition est ouverte aux joueurs licenciés auprès de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) ou d'une fédération reconnue.
2. Toute inscription est considérée comme définitive une fois le paiement des frais d'inscription effectué. Aucun remboursement aura lieu durant la manifestation.
3. Les inscriptions sont limitées à 120 participants et seront prises en compte par ordre de réception.
4. Le tarif pour l'inscription est de 10euros par participants à régler en espèces le jour de la manifestation directement à la table de marque.
5. Une buvette sera organisée pour permettre à tous les participants de partager des moments de convivialité pendant les tours off.
6. Déguisement : les participants sont invités à venir déguisés sur le thème de la plage pour célébrer cette nuit du Bad sur le thème BAD BEACH.

Article 3 : Catégories et formules de jeu

La compétition se déroulera par des doubles aléatoires. À chaque match, les participants seront invités ou non à se présenter sur le terrain indiqué pour jouer en double. Les partenaires et adversaires sont aléatoires et le match chronométré sans limite de points.

La formule de jeu (nombre de tours) sera établie en fonction du nombre de participants et pourra inclure des phases finales selon les résultats obtenus par les participants (corrélation entre nombre de tour gagnés et nombre de points en cumul)

Article 4 : Déroulement de la compétition

Les joueurs doivent se présenter 30 minutes avant le début de la manifestation pour permettre échauffement et recensement des joueurs avec formalités de paiement sur place.

Les volants en plumes seront à la charge de chaque joueur qui devra se présenter à chaque tour muni d'un volant.

Article 5 : Arbitrage

1. Les matchs seront arbitrés par les joueurs eux-mêmes, sauf pour les finales, où des arbitres bénévoles seront présents.
2. Toute contestation devra être présentée immédiatement et sera tranchée par le comité organisateur.

Article 6 : Comportement des participants

1. Le respect des autres joueurs, des arbitres et des bénévoles est obligatoire. Tout comportement antisportif sera sanctionné par une exclusion de la compétition.
2. L'usage de tout langage ou geste inapproprié sera également sanctionné.

Article 7 : Sécurité et responsabilité

1. Chaque participant est responsable de sa propre sécurité et doit avoir une assurance personnelle couvrant les blessures sportives.
2. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident ou de blessure survenus lors de la compétition.

Article 8 : Récompenses

Des récompenses seront attribuées aux vainqueurs de chaque catégorie et pour le meilleur déguisement.

Article 9 : Droit à l'image

La manifestation donnera lieu à des photos ou vidéo permettant au club de promouvoir cette action en l'honneur du TELETHON. Les participants inscrits consentent à un droit à l'image.

Article 10 : Dispositions finales

1. En cas d'annulation de la compétition pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, les participants seront informés.
2. Tout cas non prévu par le présent règlement sera réglé par le comité organisateur, dont la décision sera sans appel.

Le club reste disponible sur l'adresse mail de contact : infos@sl-badminton.com

Le Comité organisateur du Stade Laurentin de Badminton.